

LETTRE

De M. le Comte DE SAINT-PRIEST, *à M. le Président du Comité des Recherches, à l'Assemblée Nationale.*

J'APPRENDS, Monſieur, que l'Aſſemblée Nationale a reçu une dénonciation de M. le Comte de Mirabeau, qui, dit-on, a été faite en ces termes : *Un Miniſtre, appelé M. le Comte de Saint-Prieſt, a dit Lundi à la phalange de ces femmes qui lui demandoient du pain : Quand vous aviez un Roi, vous aviez du pain ; aujourd'hui, vous en avez douze cents, allez-leur en demander.*

Je demande que le Comité des Recherches ſoit tenu d'acquérir les preuves de ce fait.

On m'ajoute que cela devoit être décrété le ſoir, & renvoyé en effet au Comité des Recherches.

Je crois, Monſieur, devoir aller au-devant de ces enquêtes, en ayant l'honneur de vous déclarer authentiquement que le fait allégué par M. le Comte de Mirabeau eſt controuvé, & que je n'y ai pas

fourni le plus léger prétexte. M. le Comte de Mirabeau ne dit pas m'avoir entendu, & j'aime à croire qu'il a été trompé le premier. Je déclare, ſur mon honneur qui m'eſt plus cher que ma vie , que je n'ai parlé qu'aux femmes qui ſont entrées dans l'œil-de-bœuf, le Roi m'ayant ordonné d'aller les entendre & de leur répondre. Je crois bien avoir eu cent témoins, & je doute qu'un ſeul réponde qu'il ait été mention de l'Aſſemblée Nationale. Sur la plainte que ces cinq ou ſix femmes m'ont faite de manquer du pain, j'ai répondu que le Roi avoit fait l'impoſſible pour procurer des grains au Royaume & à la Capitale; que lorſque les récoltes étoient mauvaiſes, il étoit bien difficile de pourvoir à la ſubſiſtance du Peuple; que l'on avoit tiré des grains de tous les pays du monde; qu'enfin le détail de l'approviſionnement de Paris étoit depuis deux mois entre les mains de la Ville, & que le Roi & ſes Miniſtres y aidoient de leur mieux. Je ne me rappelle pas que cette converſation dont j'ai ſur le champ rendu compte au Roi, ait roulé ſur autre choſe; mais je ſuis ſûr, je le répète, qu'il n'a pas été queſtion de l'Aſſemblée Nationale: & d'abord, peut-on appeler une phalange des femmes, les cinq ou ſix auxquelles j'ai parlé dans l'œil-de-bœuf! Je croirois que ceux qui ont fait ce rapport à M. le Comte de Mirabeau, ont ignoré juſqu'au lieu de la

ſcène. J'ajouterai que ſans avoir l'honneur d'être connu de lui, ſans lui avoir parlé de ma vie, j'aurois eſpéré qu'il auroit cru moins légèrement ſur mon compte un propos choiſi dans ce qui s'eſt dit de plus trivial depuis quelques jours par les gens qui vouloient exciter le Peuple contre l'Aſſemblée Nationale; peut-être auſſi ma conduite précédente auroit-elle dû me mettre à l'abri de cette imputation. J'ai paſſé beaucoup d'années au ſervice de ma Patrie, & travaillé pour ſon bonheur & pour ſa gloire. Au reſte, Monſieur, je ſais qu'un Citoyen doit être toujours diſpoſé à répondre au tribunal du Public. Je viens récemment de confondre une calomnie inventée contre moi à mon Diſtrict de Saint-Philippe-du-Roule. On avoit traveſti une de mes lettres; mais l'original ayant été produit, a parlé pour moi, & l'impoſteur a éte démaſqué. Ici, je réclame ceux qui m'ont entendu dans l'œil-de-bœuf; & je crois, ſans cependant en être aſſuré, que M. le Prince de Poix & M. le Duc de Liancourt étoient de ce nombre. J'offre de prouver l'*alibi* pour toute autre converſation avec ces femmes.

Telle eſt, Monſieur, ma juſtification: elle eſt faite à la hâte, mais je ſais le danger des premières impreſſions, & l'avantage qu'on peut en tirer.

J'ajouterai, Monſieur, que je ſuis pénétré de

526

respect pour l'Assemblée Nationale, & que je viens d'en donner une preuve en refusant de signer des arrêts du Conseil, depuis la date de la sanction que le Roi a donnée aux droits de l'homme, ayant jugé que ces formes sont devenues interdites. Je ne dispute pas à M. le Comte de Mirabeau ses talens, son éloquence, ses moyens ; mais je ne le crois pas meilleur Citoyen que moi.

J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* Le C.te DE S.T - PRIEST.

Paris, *le* 10 *Octobre* 1789.

Sur la Copie de l'Imprimerie Royale.

A MONTAUBAN,

Chez VINCENT TEULIERES, seul Imprimeur du Roi, Bréveté, Place Trimond, 1789.